A l'attention de

- Mme BOURDET
- M. BUCHET
- M. MERGY
- M. VASTEL
- Mme SCHÄFER

Madame, Monsieur,

A l'occasion des élections municipales, plusieurs associations de solidarité présentes à Fontenay et sensibles aux personnes en difficulté se sont retrouvées pour rappeler qu'il existe dans notre ville un nombre important de personnes qui vivent des situations de précarité et qui rencontrent entre autres des difficultés importantes de logement.

Sur la base de leurs expériences quotidiennes et des éléments chiffrés recueillis par l'OPML92_que_vous trouverez (Voir pièce jointe ou sur le lien suivant : http://www.precaritelogement92.fr/wp-content/uploads/2019/12/Municipales 2020-920 32.pdf), elles ont repris les sujets qui leur semblent importants sur la ville et ont souhaité de façon neutre s'adresser à toutes les listes des candidats se présentant à la mairie de à Fontenay-aux-Roses.

- Dispositifs auprès des plus démunis.
- Le logement social
- Le quartier des Paradis/Blagis
- Le partenariat entre les associations de solidarité et la commune.

Ces associations souhaitent connaître comment chaque liste prendra en compte ces sujets dans son programme. Les questions sont posées et sont présentées de la même manière à chaque liste.

Nous pensons important pour la vitalité du débat démocratique que vous vous positionniez sur ces questions. Une réponse écrite de votre part (adresse mail ci-dessous) permettra de nourrir notre réflexion sur ces sujets qui concernent tous les Fontenaysiens. Notre lettre ainsi que les réponses (attendues dans le délai de trois semaines après réception de la présente), seront publiées et partagées, afin de mettre en avant les engagements de chacun. Ce sera notamment une mise en ligne sur le site internet du « Collectif Citoyens fraternels 92» qui réunit une vingtaine d'associations solidaires actives sur le département.

Nous sommes à votre disposition pour vous rencontrer et approfondir les sujets évoqués.

Nous vous remercions de votre engagement, et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de notre considération.

Lucette BAYET (Conférence Saint Vincent de Paul)
Bertrand BONNEVAL (CCFD)
Michel FORNIER (Observatoire Précarité Mal-Logement)
Brigitte LEKIEFFRE (Secours Catholique / GAFIB)
Jean-Louis VERDEAUX (Habitat et Humanisme)

Adresse mail: citoyens.fraternels.far@gmail.com

PJ: - Sujets identifiés par les associations de solidarité de Fontenay-aux-Roses

- Les chiffres clés de l'OPML92 concernant les populations précaires de Fontenay-aux-Roses.

Sujets identifiés par les associations de solidarité de Fontenay-aux-Roses signataires :

1) Dispositifs auprès des plus démunis.

a. La mise à l'abri

La mise à l'abri est une <u>urgence sociale préoccupante</u> dans la région Ile de France. Pour y répondre, l'Etat demande aux collectivités locales <u>de mettre</u> à <u>disposition des bâtiments</u> pour les transformer en centre d'hébergement <u>et encourage</u> les initiatives pour favoriser l'accompagnement des familles hébergées.

Quelle est votre position par rapport à cette approche?

A Fontenay, il n'existe qu'une seule une résidence gérée par le "115" pour héberger des familles avec enfants, dans des conditions précaires et une promiscuité pouvant exacerber les communautarismes. Ces familles sont écartelées entre un accompagnement social théoriquement sur Paris et une réalité quotidienne vécue sur le territoire du 92.

Que pensez-vous mettre en œuvre pour que ces familles trouvent un accompagnement social près de leur lieu de vie ?

b. Dispositif d'accueil

Un dispositif « grand froid » a existé sur la commune par le passé. Le nombre important de familles mises à la rue cet automne a rappelé l'absence de tout dispositif de ce type à Fontenay.

Envisagez-vous l'ouverture_d'un accueil de jour, d'un accueil de nuit pendant la période hivernale, la mise à disposition temporaire des locaux sociaux vides ?

c. Domiciliation:

En 2018, 105 personnes adultes ont bénéficié d'une domiciliation par le CCAS de la ville, procédure essentielle pour accéder à d'autres droits.

Ouel suivi social envisagez-vous de mettre en place pour ces personnes ?

d. L'accès digne à l'alimentation pour tous

L'aide alimentaire à Fontenay repose aujourd'hui en grande partie sur l'action des bénévoles des Restos du Cœur et du Secours Catholique. Elle implique de disposer de ressources financières et logistiques (locaux ...) à la hauteur des besoins.

Le montant de la subvention accordée par la mairie de Fontenay à l'épicerie sociale du GAFIB, dont le fonctionnement repose exclusivement sur les bénévoles du Secours Catholique, n'a pas varié depuis plusieurs années, alors que le nombre de bénéficiaires augmente régulièrement.

Dans le cadre d'un projet concernant de réaménagement du quartier des Paradis, une éventuelle relocalisation de cette épicerie sociale ne serait-elle pas pertinente et l'occasion d'adjoindre de nouveaux services à ce lieu, ou ailleurs ?

Comment comptez-vous aborder cette question pour ne pas faire reposer sur les bénévoles qui en assurent déjà le fonctionnement la recherche de financements supplémentaires ?

Seriez-vous prêt à soutenir le groupement d'achats solidaire des COOPAINS, projet d'économie sociale et solidaire, lieu de mixité sociale et de convivialité, initié par le Secours Catholique ?

D'une façon générale, qu'envisagez-vous, au-delà de l'aide alimentaire d'urgence, pour que chacun, à Fontenay, ait accès à une alimentation saine ?

e. L'aide aux démarches administratives

La suppression de la P.M.I et de l'assistante sociale qui œuvrait à 100% sur Fontenay, entraine un éloignement important des antennes administratives qui se concentrent maintenant uniquement à Bagneux et rend l'accès beaucoup plus long et difficile. De plus, le passage au numérique pose de plus en plus de problèmes, aussi bien aux personnes âgées qu'aux plus démunies. Le projet Maison France Service déjà instauré dans 460 villes (dont Antony, au Noyer Doré) pourrait répondre en partie à cette préoccupation.

Envisagez-vous une structure de ce type qui pourrait s'occuper notamment des dossiers logement DAHO-DALO et des dossiers des migrants ?

Envisagez-vous de recruter des travailleurs sociaux (assistantes/assistants sociales), œuvrant au profit immédiat de tous les Fontenaisiens ?

Envisagez-vous de recruter un/une correspondante de P.M.I, ou, au minimum de pouvoir assurer plusieurs permanences hebdomadaires de ce service ?

Voyez-vous d'autres solutions de proximité qui pourraient être mises en œuvre rapidement pour répondre à ces besoins ?

f. Aides financières d'urgence :

On constate depuis 2014 une baisse importante du nombre des familles sollicitant une aide financière auprès du CCAS (234 en 2014, 18 en 2018), diminution qui pourrait s'expliquer en grande partie par l'absence d'assistante sociale.

Que proposez-vous comme mesures pour qu'un plus grand nombre de personnes démunies puissent disposer ce cette aide ?

Quelle alternative proposez-vous à des commissions qui, devenues mensuelles, perdent de fait leur efficacité dans le soutien d'urgence

2) Le logement social

Le nombre de logements sociaux sur Fontenay-aux-Roses (selon la Loi SRU) est supérieur à 43%, pour un objectif d'atteindre 25% de logements sociaux d'ici 2025. Cependant, nous constatons que le taux de pauvreté a crû en 2018 (+1,9 points pour les locataires entre 2014 et 2018), ainsi que la part de familles monoparentales (+38% entre 1999 et 2016), souvent synonyme de difficultés financières ou sociales. Dans le même temps, le nombre de demandes de logements sociaux non satisfaites a fortement augmenté (152 attributions pour 1260 demandes en 2018, tous types de demandes confondus, soit seulement 12%).

Enfin, dans les logements financés sur la même période, ce sont les PLS (pour les catégories les plus aisées) qui sont largement représentées (presque 56% des financements), alors que les PLAI (pour les catégories les plus défavorisées et qui en ont le plus besoin) ne représentent que 17,2% du total.

Qu'envisagez-vous pour rééquilibrer les financements futurs de logements sociaux ou les réattributions vers les PLAI, avec un objectif de 25% qui nous semble raisonnable, sans diminuer la part globale des logement sociaux.?

Envisagez-vous-de soutenir, au niveau du Territoire VSGP, la création d'un Organisme Foncier Solidaire ayant pour objet de constituer un parc pérenne d'accession à la propriété ou à la location à destination des ménages modestes ?

Le rapport annuel de la f**ondation abbé Pierre** met en évidence l'offre insuffisante de petits logements (25% du parc locatif social) alors que près de la moitié des demandes HLM émanent de personnes seules.

Envisagez-vous la création, avec l'intercommunalité, de résidences avec des surfaces adaptées ?

Au-delà des nouvelles constructions, comment comptez-vous augmenter la mobilisation du parc privé (seulement 17 logements « Solibail » en 2018)?

La loi Egalité Citoyenneté a donné des objectifs ambitieux en termes de relogement des publics prioritaires au titre du Droit au Logement (DALO...)

Comment comptez-vous en faire une priorité?

Au-delà de l'aspect quantitatif, quelles actions envisagez-vous pour corriger les situations de logements indignes (sanitaires, « passoires thermiques »), des surpeuplements, par exemple en intervenant auprès des bailleurs sociaux en

facilitant l'échange de logements du parc social entre familles volontaires, suite à l'évolution du nombre de personnes dans le logement ?

D'une manière générale, qu'envisagez-vous pour diminuer les situations de précarité énergétique, que ce soit dans le parc public ou dans le parc privé ?

3) Le quartier des Paradis / Les Blagis

Dans la logique de réhabilitation d'envergure du quartier Paradis/Blagis, nous demandons avec insistance la plus grande transparence sur le/les projet(s) d'aménagement de ce quartier, en plus de nos demandes générales exprimées ci-dessus.

C'est actuellement un quartier de non mixité sociale <u>comme le montre clairement la carte sur la répartition de pauvreté figurant dans</u> l'étude OPML <u>jointe</u>.

- Quelles dispositions comptez-vous prendre pour favoriser la mixité sociale et faire en sorte que les familles ayant besoin d'un logement social aient envie d'y aller et d'y rester en toute sécurité, avec un accès proche pour tous à la culture et aux loisirs?.
- Quelle place mettez-vous dans votre programme pour ce quartier qui a le plus grand besoin d'être intégré aux autres et dont les problèmes peuvent aussi rejaillir sur l'école ?
- L'emploi des personnes à faible qualification est un facteur d'inclusion fort.
- Comptez-vous vous impliquer pour apporter des solutions déjà expérimentées comme :
 - * les entreprises à but d'emploi (territoires zéro chômeurs de longue durée)
 - * le Dispositif Premières Heures, qui met en place des activités visant l'insertion professionnelle des personnes en grande exclusion sociale par le biais de mise en activité graduelle avec un accompagnement professionnel et social renforcé. (https://citoyensfraternels.org/initiatives/le-dispositif-premieres-heures)
 - * le développement de la pratique des clauses sociales dans les marchés publics de la commune, et le soutien aux entreprises sociales et solidaires ?
- Comptez-vous soutenir un programme efficace de soutien à l'insertion professionnelle pour les personnes, et notamment les jeunes et les plus éloignés de l'emploi ? Voire leur donner leurs chances d'accéder à certains postes municipaux ?

4) Les associations de solidarité et la commune.

Un partenariat a été établi entre les associations caritatives et la ville de Fontenay pour finaliser l'analyse des besoins sociaux.

Quelle suite comptez-vous y donner?

Les bâtiments du 23 avenue Lombard avaient été légués à la mairie sous réserve qu'ils hébergent des associations caritatives. Pourtant, la Maison des solidarités a été fermée, et plusieurs associations de solidarité (dont Restos du Cœur et Secours Catholique) ont été relogées de façon temporaire à la crèche fleurie, dont on apprend que la rénovation va bientôt avoir lieu.

Quels engagements prenez-vous pour que les associations de solidarité puissent bénéficier de locaux pérennes, dignes et adaptés à leurs objectifs et leurs besoins (Accueil, lutte contre la précarité alimentaire, vestiaires, aide aux démarches administratives, ateliers pédagogiques et conviviaux etc...)?

Comptez-vous réaliser et communiquer chaque année un bilan social (en relation ou non avec le territoire VSGP), ?

En complément, et dans une logique de démocratie participative, afin de pouvoir monter des projets ambitieux avec les associations au profit des plus démunis, il nous semble indispensable de réunir régulièrement tous les acteurs autour d'une table.

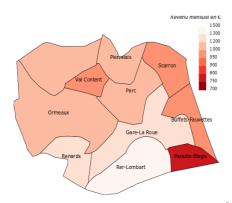
Quels engagements comptez-vous prendre pour que les associations soient beaucoup plus impliquées avec les équipes municipales dans l'élaboration des projets avant la préparation du budget et les débats en conseil municipal ?

Annexes et tableaux chiffrés

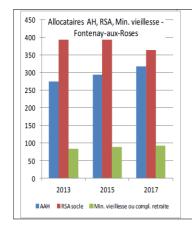
Liens Internet à cliquer:

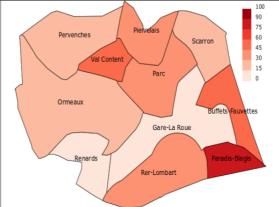
- Observatoire de la précarité et du mal logement 92
- l'avenir précaire à Fontenay
- <u>Données sources sur Fontenay</u>

Quelques données









Evolution des ménages selon la structure familiale (Source : Insee FAM T1)

	1999	2016	Variation (%)	Structure 2016
Ensemble	9950	10648	7%	100%
Ménages d'une personne	3451	4203	22%	39%
Autres ménages sans famille	188	232	23%	2%
Couples sans enfant	2416	2079	-14%	20%
Couples avec enfant(s)	2952	2837	-4%	27%
Familles monoparentales	943	1297	38%	12%

Evolution du parc de logements depuis 1968 (Source : Insee LOG T1M)

	1968	1982	1999	2006	2016	% annuel 1968-1999	% annuel 1999-2016	
Nombre total de logements	7256	9516	10746	11018	11572	1,27%	0,44%	
Résidences principales	6812	9017	9900	10395	10648	1,21%	0,43%	

Résidences secondaires ou occasionnelles 83 84 228 126 193 3,31% -0,98%

Logements vacants	361	415	618	496	731	1,75%	0,99%
Population des ménages	21947	22806	22489	23103	23640		
Nombre moyen de personnes par ménage	3,22	2,53	2,27	2,22	2,22		

Familles pauvres -(selon la CAF)

		2009	2012	20	16	201	۱7	2018		018 (en 6)
Foyers allocataires à bas revenus		895	1001	10	43	109	99	1102		23,1%
Personnes vivant dans ces foyers		1852	2153	2356		251	11	2588		39,7%
dont enfants de moins de 20 ans				10	59	113	36	1172		
	2009	Structure (en %)		20	18	Structure		e (en %)		
Personnes seules	438	48 9%			4	.72	,		42 8%	

	2009	%)	2018	Structure (en %)
Personnes seules	438	48,9%	472	<mark>42,8%</mark>
Familles monoparentales	255	28,5%	364	33,0%
Couples sans enfant	37	4,1%	35	3,2%
Couples avec enfant(s)	165	18,4%	231	21,0%
Total	895	100%	1102	100%